

Date de la séance

Le 19 octobre 2022

Date de convocation

Le 13 octobre 2022

Date de publication

Le 13 octobre 2022

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	8
Excusé	1
Absents	2

N° 2022-10-70

OBJET :

**ENGAGEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS DE
DROIT PRIVE POUR
LE CINEMA**



Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 19 octobre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe du conseil municipal de Mareil Sur Mauldre, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE

Procurations :

- Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL
- Agnès TABARY à Adriano BALLARIN
- Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE
- Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE
- Hajar RIVIERE à Sidonie KARM
- Eric MARTIN à Vincent GAY
- Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT
- Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Excusé : Frédéric MUSILLAMI

Absents : Jérôme COTIGNY, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Caroline QUINET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code du travail ;

VU la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique ;

VU la délibération adoptée le 8 janvier 2013 créant une régie communautaire du cinéma de Maule qui dispose d'une autonomie financière et d'un budget distinct, et qualifiant cette régie de service public à caractère industriel et commercial ;

VU la délibération 2022-09-59 du 21 septembre 2022 autorisant l'engagement des agents contractuels du cinéma et listant les emplois concernés ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier cette liste pour ajouter un agent qui effectuera la distribution mensuelle des programmes.

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 12 octobre 2022 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement d'agents contractuels de droit privé pour assurer le bon fonctionnement du cinéma intercommunal Les 2 Scènes.

PREVOIT l'ouverture des crédits nécessaires au budget de la régie communautaire du cinéma.

LISTE comme suit les emplois concernés à compter du 1^{er} novembre 2022 :

- 1 directeur à temps complet
- 1 technicien de cinéma qualifié à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel
- 2 agents d'accueil à temps partiel
- 1 agent à temps partiel pour la distribution mensuelle des programmes du cinéma
- 1 agent en activité accessoire

Le Président
Patrick LOISEL



- Mise en ligne de l'acte le ...26../...10../2022
- Document rendu exécutoire le ...26../...10../2022